



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2018

Date d'envoi de la convocation : 26 Janvier 2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 193

Nombre de votants : 210

Secrétaire de séance : Hervé FONTAINE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 1^{er} Février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe (jusqu'à 20h49), LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (à partir de 19h50), CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie suppléant de DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, (jusqu'à 20h10), GODEFROY Annick (à partir de 18h50), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h00), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 19h30), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 19h), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 19h15), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard,

LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (jusqu'à 21h00), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h51), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, DELESTRE Richard à VARENNE Valérie, GUYON Sophie à MARGUERITTE David, MOUCHEL Evelyne à GOSWILLER Carole, HOULLEGATTE Jean-Michel à Benoit ARRIVE, HUET Fabrice à Hervé FEUILLY, JOZEAU-MARIGNE Muriel à LAGARDE Jean, LAMORT Philippe à DESTRES Henri, LEFRANC Bertrand à BAUDIN Philippe, LETERRIER Richard à MATELOT Jean-Louis, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, TAVARD Agnès à CATHERINE Arnaud, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, Christian CATHERINE à Guylaine GODIN (jusqu'à son arrivée à 19h50), Dominique HEBERT à Jean-Marie LINCHENEAU (jusqu'à son arrivée à 19h10), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (à partir de 19h30), LEFEVRE Hubert à TRAVERT Hélène (à partir de 19h), LEQUILBEC Frédéric à HOUIVET Benoit (à partir de 19h15), LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 21h00), GODEFROY Annick à SEBIRE Nelly (jusqu'à 18h50), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h51).

Excusés :

BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, JEANNE Dominique, LECOUEY Jean-Paul, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry, THEVENY Marianne.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Hervé FONTAINE.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président :

« Je voudrais excuser Monsieur Philippe LAMORT, Vice-président, qui n'a pu être là aujourd'hui et qui m'a chargé de vous en informer. Je voudrais procéder à trois installations. La première installation, c'est celle de Monsieur Serge MARTIN en remplacement de Monsieur Michel LEPOITTEVIN, à qui l'on souhaite vraiment un prompt rétablissement. Bienvenue au sein du Conseil communautaire à Monsieur MARTIN. Monsieur Pascal LEBRUMAN en remplacement de Monsieur Rodolphe VEILLARD pour la commune de Brix située dans le Cœur du Cotentin, et Monsieur Henry DELAPLACE en remplacement de Monsieur François LECOEUR pour le Val de Saire. J'ai reçu une lettre de François LECOEUR que nous connaissons bien et qui m'a informé très gentiment que compte tenu de ses problèmes de santé, il valait mieux qu'il lève le pied et il en était d'ailleurs déçu car il aimait venir ici et participer aux activités de notre conseil donc c'est Monsieur DELAPLACE qui le remplace et je lui souhaite la bienvenue. Alors je dois vous présenter les documents qui sont remis sur table, il y a un certain nombre de documents de communication, le calendrier 2018 de la Communauté d'Agglomération le Cotentin qui je crois est assez sympathique, le hors-série de la Presse de la Manche sur les histoires du Cotentin et puis nous avons d'autres documents qui sont moins, on ne va pas dire ludiques, moins agréables à la lecture,

enfin en tout cas de prime abord ; à savoir une feuille récapitulative des modifications apportées à différents projets de délibérations, pour le rapport numéro 2018-014 qui concerne la désignation des délégués au SDEAU, il s'agit des propositions de désignation des commissions de territoire de la vallée de l'Ouve et de la Côte des Isles, il y a un schéma de présentation portant sur la délégation de la compétence transport, rapport numéro 2018-007 et 2018-008 et le listing des numéros de vote attribués à chacun des conseillers communautaires pour les élections.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, je voulais très rapidement vous dire quelques mots en ce début d'année. D'abord, pour vous remercier les uns et les autres de m'avoir convié aux cérémonies de vœux qui ont été nombreuses et qui se sont bien déroulées, qui ont attiré beaucoup de monde, ce qui prouve que nous avons une démocratie locale vivante et des communes pleines de vitalité. Je voulais vous dire que nous avons une année qui s'annonce chargée et le conseil d'aujourd'hui va d'ailleurs en donner une première illustration.

Sans revenir dans le détail sur ce qui nous attend, je voulais vous dire que nous avons à finaliser la feuille de route stratégique qui est en ce moment en train de passer dans les Commissions de Territoire. Nous avons à définir les attributions de compensations provisoires que nous allons voter ce soir avant que la CLECT ne fasse le travail de fin qui consiste à passer aux attributions de compensations définitives. Nous avons à trancher la question de la rétrocession des compétences et à organiser le retour des compétences, que nous ne garderons pas, dans de bonnes conditions sur le plan de l'accompagnement financier, humain et juridique ; et puis, nous aurons aussi à définir l'intérêt communautaire et ayant défini l'intérêt communautaire, à dire quels équipements restent dans le giron de la CAC et quels sont les équipements qui retournent à un niveau de gestion supra-communale ou communale, sachant que ce n'est pas parce que la Communauté d'Agglomération ne prend pas la compétence qu'elle se désintéresse du sujet et nous l'avons vu et nous le voyons tous les jours, il y a des modalités de coopération qui permettent de concilier l'autonomie communale et l'intervention communautaire.

Nous avons ce travail à mener dans un contexte national, qui est un contexte qui demeure difficile même s'il y a des signes d'amélioration économique tout à fait remarquable, dont notre Cotentin d'ailleurs profite grâce à ses efforts et nous en avons discuté aujourd'hui à l'occasion de la venue d'Hervé MORIN, ce matin, devant les chefs d'entreprises et à l'occasion du déjeuner auquel certains d'entre vous participaient avec les élus. Nous avons un bassin d'emploi qui est dynamique et il faut que nous continuions d'accompagner et d'amplifier cette dynamique au service de notre territoire, pour autant nous avons un certain nombre de sujets de préoccupation aujourd'hui. Le premier c'est l'évolution de la carte judiciaire et des implantations judiciaires dans le Cotentin. Mais le second, et c'est sur ce point que je voulais insister ce soir, c'est l'évolution de la situation de l'offre de santé dans le Cotentin, dans la mesure où nous avons pris la compétence accès aux soins et attractivité médicale et que je connais la sensibilité des élus et de la population de ce territoire à cette problématique. Je voudrais juste vous dire que cette problématique pour nous, qu'il s'agisse de Jacques COQUELIN, vice-président en charge de cette question, ou de Benoît ARRIVE dans ses responsabilités de Maire de Cherbourg, cette problématique est globale, elle ne peut être scindée en tranches et ce que nous essayons de faire tous ensemble, est de faire en sorte de maintenir une offre de santé (hôpital et médecine de ville) publique et privée dans le Cotentin qui réponde aux besoins et aux attentes de la population. Comme je l'ai dit lors des vœux, et je le redis ici, tout ne dépend pas de nous, loin de là, car la politique de santé est d'abord une politique nationale. Mais, enfin vous êtes témoins et acteurs des efforts que nous faisons pour améliorer et développer l'attractivité médicale de ce territoire, ceux-ci seraient vains et ceux-ci seront vains si nous n'arrivons pas à convaincre le gouvernement et l'Etat de prendre un certain nombre de mesures qui lui appartient de déterminer pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de l'hôpital. C'est dans cette perspective que nous avons préparé un courrier à l'attention de Madame BUZYN, Ministre de la santé, que nous proposons à l'ensemble des Maires du Cotentin de signer ce soir afin de démultiplier d'abord la force de cette interpellation et ensuite de montrer notre rassemblement sur ce sujet pour défendre à la fois l'hôpital, le SMUR, l'attractivité médicale dans le Cotentin en général sans qu'il y ait lieu d'opposer les uns aux autres. Voilà ce que je voulais juste dire en introduction, donc la lettre est à votre disposition si vous souhaitez la signer naturellement, il n'y a aucune obligation ni pression de notre part, mais plus les signataires seront nombreux plus la vigueur de l'interpellation sera forte. »

Ralph LEJAMTEL :

« Sur le sujet de l'offre de soins, je voulais donner quelques éléments complémentaires à votre intervention. Il y a un avis du conseil économique, social et environnemental au niveau national qui vient juste de sortir sur les déserts médicaux, donc il est tout à fait complémentaire dans ses préconisations

avec les éléments du courrier dont vous faites état. Moi, pour ma part, je le signerai bien volontiers dans la mesure où ce courrier parle du centre de santé publique sur lequel la ville de Cherbourg-en-Cotentin est en train de travailler et donc comme élément possible de résolution ou disons d'un meilleur accès et d'un meilleur parcours de soin pour les usagers. C'était, pour notre part, très important de l'avoir signalé dans ce courrier et dans la mesure où il y a déjà eu des discussions dans ce Conseil d'Agglomération, on réitère le souhait que ce centre de santé puisse donner lieu à d'autres initiatives du même ordre de notre Agglomération de près de 200 000 habitants. Je parle du Conseil économique, social et environnemental et de son rapport parce que dans ses préconisations, il indique justement que le regroupement de médecins salariés est une offre qui intéresse de plus en plus de jeunes praticiens et notamment des jeunes femmes et donc c'est une incitation pour que les collectivités s'emparent de cette possibilité qui par ailleurs est réaffirmée dans une ordonnance qui vient de sortir et cette ordonnance réaffirme cet exercice salarié des centres de santé publique et surtout donne une possibilité juridique que sont les SCIC, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. C'est une nouveauté et c'est intéressant de le savoir parce que c'est une offre supplémentaire qui est mise à disposition des collectivités. Je terminerai en disant deux choses, c'est que ce rapport du CESE, je vous invite à en prendre connaissance parce que bien sûr il y a cette question du numerus clausus, ce dont on parle souvent, et il est vrai qu'entre 1992 et 2000, il n'y avait que 4 000 places au numerus clausus et nous sommes arrivés en 2017 à 8 124 places donc c'est quand même une évolution du numerus clausus qui permet d'envisager dans une dizaine d'années, mais en tout cas il y a des choses qui sont faites du côté du numerus clausus. Il y a un autre élément et j'attire l'attention là-dessus, c'est que sur notre territoire, il y a un indicateur qui est l'accessibilité potentielle localisée qui repose sur un élément, le nombre de visites chez le médecin moyen des personnes. Le taux moyen est de quatre par an en France, et il est clair que dans un certain nombre de nos bassins de vie, nous sommes largement en deçà, mais par ailleurs cet indicateur ne tient pas compte de la difficulté d'accès aux spécialistes et ça c'est un autre élément de difficultés et les spécialistes, ce que révèle ce rapport du CESE, sont le plus souvent en secteur 2 et ça c'est quand même un problème parce que, par rapport à l'égalité d'accès aux soins, c'est une difficulté supplémentaire et je rappelle juste que ce secteur 2 a été créé par Monsieur BARRE en 1980 et que ce n'est pas la meilleure chose qu'il ait faite parce que ce secteur 2 contribue à rendre plus difficile un accès aux soins le même pour tous. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2017 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 001

OBJET : Election d'un Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération et donne la parole au candidat, Monsieur LINCHEAU.

Jean-Marie LINCHEAU :

« Merci Monsieur le Président, je vais faire très vite. Je suis maire délégué de la Glacière, je me suis engagé, non seulement dans la construction de Cherbourg-en-Cotentin avec Benoît ARRIVE et les maires délégués de l'Agglomération, et ensuite dans la construction de ce grand Cotentin où j'ai eu le

bonheur de participer aux réunions de bureau pendant un an. Je candidate aujourd'hui à la Vice-présidence. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221

18h35

Nombre de votants : 210

Exprimés : 137

Abstentions : 5

Blancs : 68

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	210		
Votes à déduire	73		
Suffrages exprimés	137		
Majorité absolue	69		
ONT OBTENU			
- LINCHENEAU Jean-Marie	126	voix	
- D'AIGREMONT Jean-Marie	2	voix	
- BESUELLE Régine	1	voix	
- BURNOUF Hervé	1	voix	
- LE MONNYER Florence	1	voix	
- LOUISET Michel	1	voix	
- MAGHE Jean-Michel	1	voix	
- MARGUERITTE David	1	voix	
- SARCHET Jean-Baptiste	1	voix	
- SCHMITT Gilles	1	voix	
- TAVARD Agnès	1	voix	

Monsieur Jean-Marie LINCHENEAU ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 002

OBJET : Election d'un Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération et donne la parole au candidat, David MARGURITTE.

David MARGUERITTE :

« Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, je serai très bref, simplement pour expliquer les raisons de cette candidature. D'abord expliquer qu'elle relève d'une volonté de consolidation des relations avec la Région, on a pu le mesurer tout au long de la journée avec Hervé MORIN, la contractualisation et l'enjeu financier qu'il représente suppose en effet que nos relations avec la Région qui sont très bonnes, puissent encore s'approfondir et que notre territoire, le Cotentin, puisse peser davantage encore à l'échelle de la Normandie. La deuxième raison, c'est que cette candidature procède d'une volonté de rassemblement, l'intelligence territoriale, nous avons eu l'occasion de le dire les uns les autres à l'occasion des vœux, c'est de pouvoir accepter que nous soyons différents, que nous puissions avoir des différences et qu'en même temps nous soyons rassemblés lorsqu'il s'agit de l'intérêt général de notre territoire. Enfin, cette candidature souligne une volonté partagée, Monsieur le Président avec vous, cette volonté c'est clairement d'aboutir à un équilibre un an après l'installation de notre Agglomération, faire en sorte que notre exécutif et notre collectivité puissent fonctionner de façon sereine et apaisée. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221

18h41

Nombre de votants : 206

Exprimés : 150 Abstention : 1

Blancs : 55

Mesdames Florence LEMONNYER, Marie-Françoise LEBONNOIS, Messieurs Jean-Marc JOLY et Nicolas VIVIER ne prennent pas part au vote.

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	206		
Votes à déduire	56		
Suffrages exprimés	150		
Majorité absolue	76		
ONT OBTENU			
- MARGUERITTE David	126	voix	
- BURNOUF Hervé	11	voix	
- CATHERINE Arnaud	2	voix	
- LERECULEY Daniel	2	voix	
- RODRIGUEZ Fabrice	2	voix	
- GILLES Geneviève	1	voix	
- LECHEVALIER Guy	1	voix	
- LEMONNIER Hubert	1	voix	
- MAGHE Jean-Michel	1	voix	
- MARIVAUX Isabelle	1	voix	
- TAVARD Agnès	1	voix	
- VALENTIN Jean-Louis	1	voix	

Monsieur David MARGUERITTE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 003

OBJET : Election d'un membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (en cas d'élection d'un conseiller délégué actuel sur un poste de Vice-président vacant)

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221

18h43

Nombre de votants : 210

Exprimés : 162 Abstentions : 3

Blancs : 45

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	210		
Votes à déduire	48		
Suffrages exprimés	162		
Majorité absolue	82		

ONT OBTENU			
- BOURDON Cyril	143	voix	
- BURNOUF Hervé	8	voix	
- CAUVIN Bernard	2	voix	
- LERECULEY Daniel	2	voix	
- ARLIX Jean	1	voix	
- ASSELINE Yves	1	voix	
- BELLIOU DELACOUR Nicole	1	voix	
- CHOLOT Guy	1	voix	
- COLLAS Hubert	1	voix	
- HAYE Laurent	1	voix	
- MAGHE Jean-Michel	1	voix	

Monsieur Cyril BOURDON ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 004

OBJET : Modification n° 4 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

18h46

Nombre de votants : 210

Pour : 202 Contre : 1 Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 005

OBJET : Acquisition de locaux au sein du Centre d'Affaires de l'Atlantique

Le Président présente la délibération.

Un conseiller communautaire :

« Monsieur le Président, pouvez-vous nous préciser votre objectif à moyen/long terme sur l'immobilier, vos objectifs immobiliers ? Est-ce que là c'est le début d'une OPA amicale pour amplifier le positionnement de la Communauté d'Agglomération sur l'Hôtel Atlantique ou est-ce que c'est une solution transitoire ? »

Le Président :

« Je vous remercie de votre question qui est une bonne question. Les objectifs que nous poursuivons ne sont pas ceux d'une OPA amicale. En revanche, nous estimons pouvoir à terme disposer dans l'Hôtel de l'Atlantique des surfaces dont nous aurons besoin pour une montée en puissance progressive. Par conséquent, peut être que ma réponse vous décevra parce qu'elle est une réponse à mi-chemin. En réalité ce n'est pas du transitoire au sens où nous installons à l'Hôtel de l'Atlantique notre siège administratif, mais nous n'avons pas dans l'intention de nous débarrasser, si vous me permettez cette expression un peu triviale, ou de demander à la CCI d'aller ailleurs, loin de nous cette idée. Ce que nous souhaitons c'est mutualiser avec eux un certain nombre de moyens, un certain nombre de salles et avoir nos locaux propres au sein de cet Hôtel pour que nous puissions être identifiés. Je ne sais pas si j'ai totalement répondu à votre question. »

Un conseiller communautaire :

« C'est une réponse je pense partielle mais qui a le mérite d'éclairer partiellement. Mais est ce que dans le lot est prévue l'utilisation de l'amphithéâtre qui pourra correspondre à la future superficie électorale de la Communauté d'Agglomération ? »

Le Président :

« Alors moi je suis pour le respect des engagements que j'ai pris et pour le respect de la Charte que vous avez votée. Par conséquent, je l'ai rappelé au début de mon propos, le siège politique est à Valognes et le restera, les choses doivent être de ce point de vue très claires, il n'est pas prévu pour nous d'utiliser cet amphithéâtre pour des réunions à caractère politique. En revanche, il peut être utilisé dans le cadre de réunions à caractère technique, mais ce n'est pas l'objet principal qui nous a motivé. La CCI, elle était très intéressée à ce que nous puissions utiliser cet espace, mais ce n'est pas l'espace qui nous a motivé, car encore une fois, les réunions politiques continueront à l'avenir de se tenir à Valognes, les choses doivent être claires sur ce point. »

Patrick FAUCHON :

« Monsieur le Président, juste une question que j'avais posée en Pôle de Proximité. Dès l'instant où on envisage de s'organiser et d'avoir un Pôle important, on le conçoit tout à fait et comme vous parliez de 2000 mètres carrés dans des besoins à terme, ça veut dire parallèlement qu'on va libérer un certain nombre de mètres carrés, à minimum 15 000 mètres carrés ailleurs sur des locaux qui sont actuellement occupés. Est ce qu'il y a une réflexion qui est conduite sur les locaux qui seront libérés et les situations dans un certain nombre de territoires où il y avait des mètres carrés significatifs qui étaient déjà parfois non utilisés. »

Le Président :

« Alors je vais répondre à votre question qui est tout à fait légitime et qui est une réflexion sur les mètres carrés libérés. La réponse est oui, par exemple il va y avoir des locaux à libérer aux Vindits, vous serez d'accord avec moi que les Vindits n'étaient pas spécialement adaptés à une Communauté d'Agglomération de taille comme la nôtre. En revanche, je ne crois pas qu'il soit souhaitable, aujourd'hui, de libérer des locaux dans les Pôles de Proximité et ce n'est pas la tendance que nous avons prise. En revanche, il y a sur Cherbourg un certain nombre de locaux qui vont, si je puis dire, logiquement être libérés et, soit ils seront reloués, soit ils seront occupés par les services administratifs qui ne seront pas ceux de l'Agglomération. Mais dans les Pôles de Proximité, cette acquisition pour le moment n'appellera aucune conséquence négative. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ? »

Patrick FAUCHON :

« Oui, vous avez répondu puisque dans l'immédiat, rien ne bouge. J'avais en tête tout simplement des bâtiments comme celui de la Zone des Costils aux Pieux qui à mon sens devraient être complètement libres, où une interrogation par rapport à des bâtiments qui étaient déjà inoccupés autour du siège de l'ex Communauté de Communes des Pieux, que ça soit les bâtiments de l'ancienne caserne des pompiers, qui avaient fait l'objet de réaménagements et qui sont toujours libres depuis plusieurs années et pour lesquels des réponses relativement rapides qui ne nécessitent pas des réflexions de très long terme permettraient d'avoir une démarche cohérente dès l'instant où l'on est sur une approche immobilière. Je pensais à des choses simples. »

Le Président :

« Non mais alors je vais laisser Jacques LEPETIT vous répondre et puis je vous ferai une réflexion ensuite par rapport aux précisions que vous venez d'apporter. »

Jacques LEPETIT :

« Oui, concrètement, le Pôle de Proximité des Pieux va être un peu plus impacté que les autres pôles puisque beaucoup de personnel est amené à passer en centralité, donc ça c'est une des conséquences que l'on a observé. Les Costils je vous rappelle que c'est un projet qui date déjà d'un an et demi, de le

libérer au plus tôt pour le mettre à disposition des industriels qui avaient à cette époque candidaté. Les bureaux supplémentaires qui ont été faits étaient bien dans l'accueil de l'ensemble du personnel des Costils. Aujourd'hui, il est clair que les Costils vont effectivement être libérés dans sa totalité dès lors que toutes les infrastructures seront en place et le siège des Pieux avec l'extension qui était fait du côté du centre de secours sont suffisants aujourd'hui. »

Le Président :

« Juste un mot pour rebondir sur ce que disait Monsieur FAUCHON. C'est vrai que nous avons hérité d'un certain nombre de bâtiments dans l'ensemble des Pôles de Proximité. Je dois dire que nous n'avons pas encore eu le temps de faire un plan de gestion patrimoniale, voilà il faut le dire, mais il faudra le faire et il faudra qu'on se pose la question de savoir s'il faut nécessairement tout garder ou si on ne peut pas rendre au privé ou à la location ou à d'autres usages, un certain nombre de bâtiments qui sont les nôtres. Ce travail ne nous est pas apparu dans la phase d'installation comme prioritaire car nous avions d'autres urgences et notamment de définir l'intérêt communautaire sur un certain nombre de bâtiments qui eux nécessitent des réponses urgentes. Vous avez parfaitement raison de dire qu'il faudra se poser la question dans les années à venir et probablement d'ailleurs dès cette année, si nous en avons le temps, de voir comment doit évoluer la gestion patrimoniale de l'Agglomération. Je crois que Monsieur FEUILLY avait d'ailleurs à peu près la même préoccupation à l'instant. »

Patrick FAUCHON :

« Je vous remercie, c'était la réponse tout simplement que je souhaitais avoir pour éclairer mon vote et d'autre part comme j'ai posé la question en Pôle de Proximité et comme ces éléments-là n'ont pas été apportés, je préférerais poser la question ici afin de bien éclairer les choses. »

Un conseiller communautaire :

« Ce qui sera peut-être bien pour nous en tant que délégué communautaire, c'est à un moment donné d'avoir un petit tableau de bord sur l'effectif et l'évolution des effectifs, et notamment les mètres carrés consacrés à la partie administrative parce que c'est toujours bon d'avoir ces chiffres là en tête, de connaître un peu les évolutions. »

Le Président :

« Vous l'aurez effectivement et je vous remercie de cette question, mais je crois, je parle sous le contrôle de Jacques LEPETIT, qu'avant d'avoir un tableau clair il faut que nous ayons posé les organigrammes ce que nous n'avons pas totalement fini même si il y eu un gros travail de fait, et lorsque les organigrammes auront été posés et les effectifs stabilisés alors à ce moment-là on essayera de faire un document synthétique et pédagogique parce que dans les délibérations sur ces sujets il faut reconnaître que c'est parfois un tout petit peu technocratique. Ce que je voulais simplement vous dire, je ne sais pas si ça répondra à votre question, c'est que je dirais que nous essayons de trouver un équilibre, il n'est évidemment pas question que nous dépensions sans compter dans des acquisitions immobilières ou dans des dépenses de cette nature, mais à l'inverse on ne peut pas construire une Communauté d'Agglomération uniquement sur un dispositif multi sites de proximité, il faut donc trouver un équilibre entre les deux, et je crois que le choix que nous avons fait de la synergie avec la CCI et de cet emplacement est un choix raisonnable en tout cas c'est notre intention que d'avoir été dans cette direction. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

19h03

Nombre de votants : 210

Pour : 187 Contre : 4 Abstentions : 19

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 006

OBJET : Compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

Patrice PILLET présente la délibération.

Nicolas VIVIER :

« Merci monsieur le Président. Vous demandez aujourd'hui de voter la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération de l'aménagement et la gestion de la voie de contournement sud des Pieux. Mon premier point serait d'ailleurs de vous demander de confirmer à qui nous prenons la compétence, forcément pas à la CCP car elle n'existe plus, il me semble que nous la prenons au département, si c'est le cas ça me paraît un précédent pas vraiment anodin qui pourrait peut-être donner de mauvaises idées à cette collectivité. Cette prise de compétence pose aussi des problèmes de fond et de forme. Sur le fond, j'ai pris connaissance du dossier de première concertation qui s'était tenue en 2013 sur ce projet, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne faisait pas l'unanimité et que les objections qui avaient été portées étaient extrêmement nombreuses. Je ne rentrerai pas dans le détail, mais l'utilité du projet ne paraît pas démontrée, le chantier de l'EPR, qui était une justification, se termine, la construction d'un autre réacteur n'est heureusement pas d'actualité, la population des Pieux n'augmente pas, on ne voit pas tellement d'enjeux de sécurité routière et pour ce qui concerne la sécurité du site nucléaire, on n'a pas de demande, que ce soit de la part d'EDF ou de l'ASN pour ce type d'équipement. En face de cette utilité qui ne paraît pas évidente, on a un coût que vous avez indiqué de 5,2 millions d'euros prévus et ensuite bien sûr l'entretien d'équipements et un coût environnemental, à travers évidemment le bétonnage d'espaces naturels et de surfaces agricoles notamment. Sur la forme, la prise de compétence ne me paraît pas aussi naturelle que ce qui nous a été présenté. Il n'y a pas à ma connaissance de décision formelle de la CCP de construire le contournement. D'ailleurs, le fait que le projet soit en suspens depuis si longtemps tendrait à montrer que la question n'était pas si simple même au sein de l'ancienne Communauté de Communes des Pieux ; sa faisabilité, en tout cas la volonté de le faire, n'était peut-être pas si évidente que cela. J'attire par ailleurs l'attention de l'assemblée et de mes collègues sur le fait qu'il y avait certainement beaucoup de projets en cours, y compris d'ailleurs de contournements, sur vos différents territoire et que rien à mes yeux ne justifie de privilégier ce projet de contournement particulier. J'ai noté qu'en commission de territoires, il nous a été dit que la prise de compétence n'impliquait pas forcément d'aller au bout du projet et qu'il ferait de toute façon l'objet d'une large concertation, néanmoins je suis défavorable au projet qui nous est présenté, et tant qu'à faire, il me semble, autant faire gagner du temps à tout le monde, je suis défavorable à la prise de compétence qui nous est proposée ce soir. »

Le Président :

« Merci Monsieur Vivier, y a-t-il d'autres interventions parce que je pense que le mieux s'il y a plusieurs interventions, c'est que l'on fasse une réponse globale, mais cette réponse globale inclura naturellement les éléments de réponse à chacun d'entre vous. »

Patrick FAUCHON :

« Je voudrais faire succinctement quatre observations qui ne remettent pas en question la volonté de la Communauté d'Agglomération d'accompagner l'aménagement de notre territoire et du développement économique associé au site de Flamanville. Sur la réalisation de la voie de contournement, en fait elle s'inscrit dans la continuité du vote sur le projet de PLU des Pieux et de l'avis favorable émis par notre assemblée le 29 juin 2017. Sur la prise de compétence facultative pour en assurer le financement, elle pose quand même une question qui est de créer un nouveau statut de voirie, la voirie communautaire puisque ne nous est pas précisé si cette voie doit rentrer à terme dans la voirie communale ou départementale ; d'autant plus que nous avons été consultés le 23 janvier en Pôle de territoire sur l'aménagement et qu'on nous sollicite aujourd'hui sur l'aménagement et la gestion. Vous venez par ailleurs de nous solliciter pour instruire les études en cours pour le plan de déplacement urbain, dans ce cadre nous avons commencé à regarder l'aménagement des accès du pôle industriel de Flamanville tant sur l'aspect circulation que stationnement. Des premiers constats, il s'avère que les diagnostics, la situation actuelle et les besoins futurs de ce pôle n'ont pas été pris en compte dans le PLU des Pieux, ce qui constitue une sérieuse lacune ; que plus de 600 places ont été aménagées à titre précaire sur la commune de Tréauville sur des zones agricoles ou naturelles inondables, propriété

désormais de la Communauté d'Agglomération en s'arrangeant avec la réglementation. Nous vous demandons instamment de mettre en œuvre tous les moyens pour qu'une étude sérieuse et prospective soit engagée avec EDF pour clarifier cette situation et que nous n'ayons pas à terme le sentiment d'être abusés quand on nous demande de voter. Je ne prendrai pas part au vote. »

Ralph LEJAMTEL :

« C'est juste une question complémentaire suite aux deux interventions précédentes. C'est vrai que nous, comme conseiller communautaire, on prend connaissance de la délibération et des attendus de cette délibération. Des éléments qui sont portés à la connaissance là sont un peu troublants, mais enfin à minima d'un point de vue de la rationalité de notre choix, même si on ne connaît pas bien le sujet, ça peut nous interroger donc les éléments de réponse que vous apporterez sont importants quand même. »

Le Président :

« J'en ai bien conscience Monsieur LEJAMTEL et sachez que pour la Communauté d'Agglomération, ce n'est pas un sujet facile, je laisserai Jacques LEPETIT vous donner les éléments plus précis sur le plan technique du projet lui-même, vous le comprendrez. Mais je voudrais vous dire quel est l'état d'esprit qui est le nôtre et je crois que c'est un débat important au-delà même du sujet, la rocade des Pieux, même si le fond n'est pas anecdotique. Mais le sujet, c'est le suivant, la Communauté d'Agglomération n'est pas là pour juger de l'opportunité des projets dont elle a hérité et des projets qui ont été portés soit par les anciennes Communautés de Communes, soit par les anciennes communes nouvelles fondatrices. Le principe que nous avons pris tous ensemble, c'était que la Communauté d'Agglomération reprenait les engagements antérieurs à partir du moment où ceux-ci avaient été validés et où ceux-ci étaient financés. Or, en l'occurrence et vérification faite, et c'est un premier élément de réponse que je voulais apporter à Monsieur VIVIER, mais j'en apporterai d'autres, il y a eu plusieurs délibérations successives de l'ancienne Communauté de Communes des Pieux qui sont absolument sans ambiguïté sur le fait que ce projet avait été validé et porté par la Communauté de Communes des Pieux, et il n'y a pas non plus d'ambiguïté sur le fait que si la Communauté d'Agglomération n'avait pas vu le jour, la Communauté de Communes des Pieux avait les moyens de financer cette voie de contournement, donc nous avons essayé de trouver une solution de continuité dans un contexte juridique incertain pour nous permettre d'honorer les engagements qui ont été pris par l'ex CCP, de la même manière que nous le faisons pour l'ensemble des engagements qui ont été pris par d'autres collectivités. Vous comprenez bien que si nous avons commencé à juger de l'opportunité de ce projet, ce qui aurait pu être une tentation, il faudrait le faire pour d'autres projets, et à ce moment-là on changerait la nature même de la Communauté d'Agglomération. C'est peut-être d'ailleurs ce qui interviendra dans le futur, mais je considère que nous n'avons pas reçu mandat, enfin en tout cas je n'ai pas reçu mandat, pour changer la nature de la Communauté d'Agglomération et considérer que nous avons un droit à regarder si tel ou tel projet est opportun et mérite ou non d'être porté par l'Agglomération, nous faisons confiance aux projets que nous recevons, c'est le premier élément que je voulais donner. Le deuxième élément que je voulais donner sur la voirie aussi bien à Monsieur VIVIER qu'à Monsieur FAUCHON qui s'interrogeait sur le statut au fond de cette voirie. D'abord, je voudrais vous dire qu'il n'est pas dans notre intention, au moment où nous rétrocédons la compétence voirie, de créer un statut spécifique de voirie communautaire. Ce qui est en cause ici, de notre point de vue, ce n'est pas une voirie classique, c'est une opération d'aménagement qui rentre dans une logique de développement économique et d'accroissement de la mobilité, lesquels figurent dans nos compétences, et je ne pense pas que nous puissions comparer le fait de mettre un enrobé ou de faire de la voirie en milieu rural et une opération de ce type qui est une opération dont les conséquences, et Monsieur FAUCHON l'a dit, sont des conséquences en termes à la fois de déplacement et de développement économique. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils ont été en partie financés sur le fond Grand Chantier et qu'il nous apparaissait assez logique de reprendre à notre compte les opérations Grand Chantier. Je dirais que nous n'avons pas nécessairement vocation à garder ce futur équipement et qu'il n'y a aucune objection, de mon point de vue, qu'à terme il ne soit pas transféré au Département. S'agissant de la prise de compétence, à qui est-ce que nous prenons cet équipement ? Nous ne le prenons pas au Département. Nous assurons la continuité d'une opération financée par l'ex CCP, donc si nous prenons aujourd'hui à quelqu'un, à la limite, c'est à la Commune des Pieux qui n'a pas la possibilité de le faire elle-même et qui se trouve en quelque sorte démunie devant la disparition de la CCP, donc nous essayons de trouver une solution. Alors pour autant, je voudrais vous donner quelques éléments sur le fait qu'il y a le projet et il y a la conduite du projet, et de mon point de vue, la conduite du projet est aussi importante que le projet lui-même car nous ne sommes ni sourd ni aveugle et nous entendons ensemble

des préoccupations qui se sont exprimées, aussi bien sur les flux, sur l'impact environnemental, sur la sécurité routière et sur les nécessités de la préservation du site et donc je crois que dans la phase qui s'ouvre, qui va être une phase avec une AMO et avec une très large concertation. Il faut être prêt, le cas échéant, à faire évoluer le projet afin de le rendre compatible avec les nécessités du moment, si les nécessités du moment ont changé, en liaison avec les élus municipaux des Pieux, mais il est clair que moi je considère que nous avons une obligation politique, juridique et intellectuelle vis à vis des élus des Pieux, comme de l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération, de trouver les solutions pour reprendre les projets qui viennent des anciens territoires. Sur ce, je vais laisser Jacques peut être apporter quelques compléments techniques. »

Jacques LEPETIT :

« J'ai prévu deux ou trois transparents, si on peut les envoyer, s'il vous plaît. C'est une petite série de transparents pour rappeler un peu le contexte, mais également les grands enjeux. Donc comme on l'a rappelé, c'est un programme d'accompagnement Grand Chantier, c'est un programme qui a été débuté en 2006 et dans les aménagements routiers et des réseaux connexes pour l'ensemble nécessaire autour de l'EPR mais également de la future exploitation des trois sites, il convenait de sécuriser l'accès nord de la centrale de Flamanville. Il y a la RD4 qui vient de Helleville, Helleville a été traité, les aménagements de bourg ont été réalisés ; la RD23 nord a été reprofilée également, les aménagements de sécurité sur les bas de Diélette ont été faits, on les a inaugurés, Monsieur le Président, en fin d'année ; et enfin un certain nombre d'opérations de sécurisation des parkings de Flamanville qui étaient prévus dans les aménagements Grand chantier. Concernant l'accès sud de la centrale de Flamanville, la RD4 a également été reprofilée par le Département entre la route des Pieux et Flamanville ; côté RD650, le Département a posé le rond-point de la Fosse ainsi qu'un parking qui est actuellement utilisé pour le chantier EPR donc le projet de contournement sud des Pieux qui est en cours aujourd'hui, est une opération qui est inscrite dans le processus. Les étapes du projet : le conseil départemental a transféré le projet à la Communauté de Communes des Pieux donc il y a eu une validation du Grand Chantier par le Préfet en 2009 ; une enquête publique a eu lieu sur l'attribution des terrains aux Pieux donc l'emprise foncière a été faite au travers notamment d'une enquête publique ; après il y a eu le lancement de la concertation qui a eu lieu en 2013 et qui a fait l'objet comme le rappelait Monsieur VIVIER, d'un certain nombre de remarques sur son impact environnemental, son coût et l'utilité de ce projet. A partir de cette demande, on a fait évoluer le projet de manière à optimiser, on verra tout à l'heure en quoi on l'a optimisé, qui a eu un avis favorable de la Commune des Pieux depuis ainsi que de la Communauté de Communes des Pieux. Il y a eu également une réunion publique, et on a rappelé dans le cadre du PLU, les orientations générales ont été posées en 2016, c'est un avis favorable de l'arrêt du PLU de la commune des Pieux qui a rappelé sa position sachant qu'en 2017, c'est l'Agglomération qui portait et qui porte toujours, le PLU des Pieux. Enfin, actuellement une évaluation environnementale de la part de la Préfète de Région a été demandée, on s'y attendait donc les dossiers sont préparés, prêts à partir, qui font l'objet d'une enquête publique et cette enquête publique aura lieu dans le courant du premier semestre 2018. Les objectifs, on les a rappelés tout à l'heure au niveau de la délibération donc je les passe. Il y a juste un point pour vous répondre sur le déplacement et la préservation des espaces agricoles, ça c'est un point important qui a été relevé lors de l'aménagement rural. Pour bien comprendre, le projet initial était un peu complexe, il y avait un certain nombre de ronds-points et puis une vitesse de 90 kilomètres heure qui nécessitait des terrassements et des emprises importantes. Le projet optimisé, le fait de réduire la vitesse à 70 sur la Roche à Coucou, a sérieusement amendé le projet notamment sur les ouvrages d'art, mais également sur l'impact environnemental et sur les coûts par conséquent. La Commune des Pieux, dans les années 70, était essentiellement toute une toile de routes qui transitaient par le bourg centre, donc ce qui est en jaune, le reste n'existait pas, Cherbourg y passait. En 1980, lorsqu'on a eu le chantier de Flamanville 1 et 2, on voit tout de suite l'organisation du contournement, on a eu un contournement nord qui envoie directement la circulation de Cherbourg vers Diélette, un contournement est qui envoie Cherbourg sur Barneville et puis un contournement, à une rocade interne, comme on nous l'expliquait à l'époque, qui faisait le contournement de manière à aller sur la RD4 pour aller sur Flamanville. Ce qu'il y a en vert, c'est l'ensemble de l'urbanisation qui est sortie du programme Grand Chantier, de Flamanville 1 et 2 pour recueillir tous les nouveaux lotissements. Aujourd'hui, depuis le Grand Chantier, la problématique est différente. Le contournement, vous le voyez, c'est le tracé rouge. Vous voyez qu'il y a une avancée importante de l'urbanisation, déjà une densification complète de l'ensemble urbain des Pieux et là c'est une extension donc c'est une zone d'activités concertée qui, pour une bonne partie, est déjà réalisée, plus de cent maisons, et le reste c'est donc des objectifs à 2022/2023 et le parking a été réalisé également. Donc voilà le projet défini aujourd'hui, amélioré et sans le moindre impact aujourd'hui.

Derrière on va voir l'optimisation : la réduction de la vitesse de 90 à 70 ainsi que la suppression d'un rond-point ont eu pour effet une baisse de coûts sur l'opération de 700 000 euros donc c'était déjà un point de recherche ; l'impact environnemental, bien évidemment, sur la Roche à Coucou où on maintient une continuité douce, les terrassement initiaux qui étaient prévus à 8 mètres 40 ne sont plus qu'à 4 mètres 60 ; et l'ouvrage aérien, c'est-à-dire le pont qui était une passerelle de 40 mètres devient un pont à 15 mètres. Vous voyez, on a revisité complètement suite à la concertation publique alors ce qui a pris du temps, on peut le voir. On va déjà voir le financement, les dépenses d'investissements inscrites sont de 4,3 millions d'euros hors taxes, les travaux estimés actuellement sont de 3,7 millions d'euros, les financements spécifiques Grand Chantier sont d'1 million 250, on a de la DETR à 120 000 €, les ronds-points RD4 et RD 650 ont eu un financement spécifique Grand Chantier d'1 million 250. Les Pieux, c'est ça aujourd'hui, vous voyez on est parti vers la mer, c'est l'urbanisation qui part vers la Roche à Coucou, la Roche à Coucou, c'est ça, il ne faut pas toucher à ça, ça c'est joli et il n'est pas concevable qu'on endommage la Roche à Coucou. Et le tracé, il n'est pas là, on voit juste la naissance de la Roche à Coucou maintenant ce sont vraiment des structures qui ont été rendues à l'espace agricole depuis très longtemps, et là on part de la RD4 sur la partie à gauche pour aller vers la RD650, voilà ça c'est la courbe du contournement. On a parlé des plannings tout à l'heure déjà au niveau de la délibération. Je voulais vous donner ces informations pour qu'on puisse bien mesurer aussi tous les intérêts, mais également tout le parcours qui a été fait en amont, ce n'est pas une décision de dernière minute que le Maire des Pieux a sorti d'un tiroir, c'est quelque chose qui est pensé et qui a un fondement bien évidemment. Les Pieux est intéressé puisque la voie de contournement intérieure, l'ancienne Côte des Isles, elle est complètement intégrée aujourd'hui dans l'espace urbain des Pieux. »

Ralph LEJAMTEL :

« Merci de ces précisions, j'aurais une question parce qu'il y a eu des éléments de réponse mais c'est par rapport au diagnostic transversal du SCOT du pays du Cotentin. C'est indiqué dans ce document au niveau des espaces agricoles qu'entre 2000 et 2010, le bassin de vie de Valognes a perdu 1 284 hectares de superficie agricole et celui de Cherbourg-Octeville en a perdu 1859, à l'échelle du SCOT du pays du Cotentin le recul est de 8906 hectares. Puis il y a des éléments d'orientation qui sont proposés dans le document. La seule chose que je n'ai pas comprise dans les rappels qui ont été faits par Monsieur LEPETIT et par vous-même, dans ce contournement des Pieux, quel est le nombre d'hectares de terres agricoles qui vont disparaître ? »

Jacques LEPETIT :

« J'ai souligné tout à l'heure, dans le cadre de l'aménagement rural 2011, ont été pesées effectivement ces orientations, notamment lors du posé du tracé. Le tracé a été posé en concertation avec une enquête publique agricole dans la limite de l'urbanisation future des Pieux, il y avait ce qu'on constate aujourd'hui, elle s'en va vers le sud l'urbanisation des Pieux. Et effectivement cette voie de contournement, c'est une garantie pour ne pas aller au-delà donc on a posé autour de son contournement la limite sur laquelle on ne dépassera pas, ce qui est déjà vrai sur le contournement initial, du Nord où effectivement on a jamais été au-delà et sur la RD 650 c'est pareil donc on a posé cette règle. Je rappelle que le projet initial, c'était une rocade qui tournait autour des Pieux pour rejoindre la route de Diélette au niveau du SDIS aujourd'hui rond-point du centre de secours. On n'y est pas allé à ce niveau là parce que c'est peut être dans l'aspect nord que ça viendra plus tard s'il y a la nécessité pour l'avenir, aujourd'hui ce n'est pas dans ce sens-là. L'orientation du SCOT, je vous le rappelle, donne aussi à la commune des Pieux et de Flamanville par rapport aux 1800 accès à la propriété, une large partie à Flamanville et aux Pieux. Nous, on est resté sur la base de 400, on n'a pas été au-delà, on aurait pu y aller, on n'y a pas été parce qu'on pense que c'est raisonnable. »

Le Président :

« Juste un dernier mot peut être avant qu'on passe au vote, je voudrais juste vous dire que ce soir ce que nous faisons, pour que ce soit quand même très clair, c'est que nous prenons la compétence pour pouvoir poursuivre les procédures et que je le répète, je le redis à Monsieur FAUCHON qui voulait des études sérieuses et prospectives, que c'est bien dans le cadre de cette prise de compétences que nous allons continuer de travailler sur ce sujet, de manière à pouvoir aboutir à la meilleure solution possible pour l'ensemble des acteurs du territoire, et c'est ça le but de la délibération qui vous est proposée. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h32
Nombre de votants : 209
Pour : 115 Contre : 23 Abstentions : 71
La délibération est adoptée.

Monsieur Patrick FAUCHON ne prend pas part au vote.

Délibération n° 2018 - 007

OBJET : Transfert de la compétence transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande entre la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Noël LEFEVRE présente la délibération.

Le Président :

« Les deux délibérations 7 et 8 vont ensemble, et ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on en avait d'ailleurs déjà parlé, c'est la poursuite d'un dialogue tripartite entre l'Agglomération, la Région et le Département. Pour votre information, et si vous l'avez oublié, ce qui serait logique compte tenu du nombre de délibérations que nous avons eu à étudier depuis quelques mois, nous sommes compétents sur notre périmètre pour le transport scolaire et pour le transport non urbain ; mais nous déléguons l'exercice de cette compétence à la Région qui l'a elle-même reçue en héritage du Département, et qui s'appuie sur les anciens services du Département qui lui ont été transférés dans le cadre des lois récentes en matière d'organisation territoriale. La compensation financière de cette compétence se fait selon les calculs d'une commission régionale qui s'appelle la CLECT régionale, je ne vais pas le prononcer car c'est imprononçable, la CLERCT, ce n'est vraiment pas très joli. C'est nous qui prenons à notre compte la dynamique des coûts, il s'agit là d'une situation transitoire, mais qui permet de faire fonctionner le système sans qu'il y ait de rupture dans la continuité du service et de prendre en compte le fait que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'être l'autorité organisatrice de transports ou en tout cas de l'exercer concrètement, que le Département ne peut plus l'être et donc c'est la Région qui l'assure pour notre compte en s'appuyant sur les anciens services du Département, et donc ces conventions et ces délibérations, en réalité, tirent les conséquences de cette situation. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h39
Nombre de votants : 210
Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 008

OBJET : Délégation de compétence et partenariat en matière de transports publics routiers, réguliers ou à la demande, non urbains de voyageurs, y compris les transports scolaires non urbains

Noël LEFEVRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h40
Nombre de votants : 210
Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 009

OBJET : Tarification relative à l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Un conseiller communautaire :

« Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je trouve ces tarifs très généreux et j'aurai beaucoup de mal à valider ces tarifs car un site cherbourgeois nous coûte quand même ou coûte à la collectivité 80 000 euros par an. Alors moi je veux bien qu'on fasse des cadeaux mais a-t-on les moyens de faire des cadeaux sur le dos du contribuable qui paye régulièrement ses taxes et impôts ? »

Yveline DRUEZ :

« Alors je vous répondrais qu'en fait plutôt qu'une occupation sauvage c'est quand même mieux d'avoir des endroits où mettre ces voyageurs. Pour l'instant, c'était ce qui était pratiqué, on s'est renseigné à Osmanville pour savoir ce qu'il faisait puisque c'est une aire comparable à celle de Valognes. Si vous voulez, on applique des tarifs qui sont pratiqués d'une manière générale. »

Un conseiller communautaire :

« Oui mais ça m'ennuie qu'on empile les déficits. »

Le Président :

« Monsieur FEUILLY, c'est juste pour venir en complément d'Yveline. Je crois qu'effectivement ce choix qui a été pris a été un choix moyen qui correspond aux références que nous avons, maintenant le propre des tarifs c'est qu'on peut toujours les revoter. Donc à la lumière de cette expérience, si le Conseil nous suit, nous reviendrons vers vous pour adapter les tarifs s'il apparaissait que, comme vous le disiez, ils étaient trop généreux. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h44
Nombre de votants : 210
Pour : 172 Contre : 3 Abstentions : 35
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 010

OBJET : Adhésion 2018 à l'agence « Normandie Attractivité »

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h46
Nombre de votants : 210
Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 14
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 011

OBJET : Adhésion à LEADER France

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h47
Nombre de votants : 210
Pour : 204 Contre : 1 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 012

OBJET : Signature convention financière 2018 du contrat de territoire

Patrice PILLET présente la délibération.
Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h49
Nombre de votants : 210
Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 013

OBJET : Avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle ITI « Investissements Territoriaux Intégrés »

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h51
Nombre de votants : 210
Pour : 196 Contre : 1 Abstentions : 13
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 014

OBJET : EAU - Syndicat Départemental de l'EAU de la Manche (S.D.E.A.U.50) - Désignation des délégués

Jacques HAMELIN présente la délibération.

Le Président :

«Merci, juste un mot pour que les choses soient très claires. Nous avons pris la compétence eau et nous nous retirons du SDEAU, même si nous sommes en train de préparer une convention de coopération avec le SDEAU sur un certain nombre de sujets comme nous l'avons fait sur le CDG 50. Mais nous sommes obligés de désigner des délégués pour la période transitoire, étant entendu que la sortie du SDEAU n'interviendra effectivement que le 1^{er} janvier 2019, mais il n'y a aucune ambiguïté dans le sens de cette délibération, donc nous sommes appelés à voter pour les désignations mais on va le faire à bulletin secret car c'est le règlement qui nous y conduit. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 20h00
Nombre de votants : 210
Pour : 199 Contre : 2 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 015

OBJET : Attributions de Compensations provisoires pour 2018

Christian PRIME présente la délibération.

Jean-Marie MOUCHEL :

« Concernant les AC, alors je sais qu'elles sont provisoires en ce qui concerne la voirie. Sur le territoire de la 4C, les éléments qui nous ont été donnés, moi quand je refais le calcul, ça ne permet pas de refaire un kilomètre de voirie neuve au bout de 25 ans, donc voilà, moi c'est un élément que je souhaiterais voir regardé de nouveau. »

Christian PRIME :

« Oui Monsieur MOUCHEL, d'ailleurs on en avait parlé en réunion de CLECT. Alors effectivement, toute la difficulté venait que la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin avait demandé à ce que

ses communes, lorsqu'elles transféraient leur voirie, elles transfèrent une voirie qui soit refaite à neuf, et ça a généré pour bon nombre de ces communes des emprunts qui ont été contractés. La voirie va être restituée, les emprunts continuent bien sûr à courir pour ces communes-là, on a bien pris en compte cette situation et on verra comment la CLECT peut analyser tout cela. »

Le Président :

« J'ai bien noté Monsieur MOUCHEL votre intervention, et vous savez que je connais historiquement la situation de la voirie sur le Cœur du Cotentin et j'avais pu d'ailleurs constater à l'époque la complexité de la manière dont la compétence voirie avait été prise était source de problèmes déjà à l'époque, souvenez-vous. Donc moi je fais confiance à la CLECT pour, entre le moment des AC provisoires et le moment des AC définitives, trouver les solutions qui s'imposent pour permettre que les choses s'apaisent, en tout cas que vous ayez les moyens de continuer à entretenir la voirie dans de bonnes conditions. »

Robert LEBRETON :

« Oui toujours par rapport à la 4C, le fonctionnement semble-t-il, pour l'année 2017 n'a pas du tout été pris en compte, c'est-à-dire qu'il y avait des travaux qui étaient programmés et vous savez dans la commission voirie nous programmions tous les ans un montant et en 2017 les travaux n'ont pas été faits donc ça n'a pas été pris en compte et là les travaux restent à faire pour nos communes et ça c'est un montant important. »

Christian PRIME :

« Effectivement, nous avons pris, en ce qui concerne la voirie, les dépenses des comptes administratifs des trois derniers exercices clos, qui a déterminé la moyenne qui a été retenue et si des dépenses n'ont pas été effectuées évidemment ça pose un problème que je comprends parfaitement. Il a été aussi évoqué en CLECT, donc ça fait partie des discussions que nous aurons à tenir avant la fin du premier semestre de façon à pouvoir orienter le rapport de la CLECT dans tel ou tel sens de la décision. »

Robert LEBRETON :

« Parce que le budget c'était programmé, c'est un budget pluriannuel. »

Le Président :

« Il faudra, Robert a raison de le dire, trouver une solution. Il est un peu dommageable, je m'excuse ce n'est pas pour ouvrir un débat, il est un peu dommageable que des travaux qui avaient été programmés pour 2017 à une époque où nous avions la compétence n'aient pas été faits car il y avait la simplicité de pouvoir les acquitter sous l'égide de la Communauté d'Agglomération ; c'est évidemment beaucoup plus difficile en 2018, chacun comprend puisque la voirie aura été rétrocédée, donc on essaiera de trouver une solution au problème posé. »

Robert LEBRETON :

« C'est certainement l'un des paramètres mais pas le seul qui nous amène à avoir une AC au kilomètre qui, pour un certain nombre d'entre nous, on s'y retrouve pas vraiment. Alors on dit même autour de moi pour tous au niveau de la 4C. »

Le Président :

« Tous au niveau de la 4C, le point est noté. »

Jean-Marie DOREY :

« Pour revenir sur la voirie, lorsque l'ancienne Communauté de Communes du bocage valognais a pris la compétence voirie, il y avait une commission au niveau de la Communauté de Communes de Valognes qui validait ou non le bon état des routes, il était donc pris en compte après vérification. Aujourd'hui, il y a la rétrocession de ces voiries aux communes, on voit qu'il y a un petit débat sur la

Communauté de Communes de Valognes puisque les transferts étaient en route bitumée, est ce que les commissions locales communales vont être sollicitées pour valider le bon état ou non de la voirie qui est aujourd'hui rétrocedée ? »

Le Président :

« Alors je dirais que tout dépend de la manière dont vous allez gérer la rétrocession et dont nous allons gérer la rétrocession de la compétence voirie. Ce que je voulais vous dire, c'est que la Communauté d'Agglomération a proposé le recours au service commun, je ne sais pas ce qu'en pense Alain CROIZER et si vous en avez déjà débattu en commission de territoire, mais il faudra voir comment vous organisez le retour de la compétence voirie car ce n'est pas parce que cette compétence est rétrocedée au niveau communal qu'il n'y a pas des modes d'organisation permettant de garder les solidarités qui existent, et nous sommes très ouverts au niveau de la Communauté d'Agglomération à ce qu'il y ait une forme de gestion collective de cette compétence dans le cadre des anciens territoires. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h10
Nombre de votants : 210
Pour : 195 Contre : 1 Abstentions : 14
La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je voudrais remercier Christian PRIME et les services pour ce travail préparatoire important en cette période de l'année chargée, et leur dire que je compte bien sûr sur la CLECT et sur son bureau pour parvenir à un résultat final satisfaisant pour les communes. »

Délibération n° 2018 - 016

OBJET : Transfert de compétences 2017 – Remboursement des communes – Compétence « Tourisme »

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h13
Nombre de votants : 209
Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 017

OBJET : Reprise des parcs d'activités économiques structurants Armanville et Mermoz du Syndicat Mixte du Cotentin par la communauté d'agglomération du Cotentin et intégration dans le budget 11 - Développement économique ventes

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h15
Nombre de votants : 209
Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 8
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 018

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président :

« Merci Jacques de ce travail, je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure en réponse Jean-Marie MOUCHEL, je crois qu'à la fin de cette constitution de l'administration de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, il faudra que l'on ait un document récapitulatif pour qu'on ait une compréhension globale du sujet. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h19
Nombre de votants : 209
Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 18
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 019

OBJET : Ressources humaines - Instauration du temps partiel

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h22
Nombre de votants : 209
Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 020

OBJET : Création d'un service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'information » entre la Commune de Cherbourg-En-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Philippe LE PETIT :

« Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de délibération que nous avons devant nous évoque la création d'un service commun ressources humaines et systèmes d'information. Premier point, c'est une démarche qui est partagée donc de mutualisation des moyens de la Communauté d'Agglomération et de la ville de Cherbourg, et ça je pense que tout le monde est bien conscient que c'est quelque chose de très positif. Le deuxième point concerne le développement de conventions de mise à disposition des agents et de services à des besoins communs, c'est tout à fait cohérent et c'est la suite logique du dispositif. Troisième point, référence au CGCT, là rien à dire. Le quatrième point, ce projet de convention, alors avec une annexe 7 que je n'ai pas reçue mais je crois qu'on est un certain nombre à ne pas l'avoir reçue, avec des agents rattachés à ce service dont la gestion relève de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et ce point, à mon sens, pose réellement problème. Autant la direction des services d'information, lorsqu'on parle de logiciel c'est quelque chose que nous connaissons bien dans nos collectivités, cela peut se concevoir. Autant la direction des ressources humaines à mon sens, ça pose un vrai problème parce que ces postes sont des postes à incidence politique forte. C'est la même chose qu'avec les finances, ce sont des postes stratégiques et à mon sens, au lieu d'une application de mutualisation ascendante, nous devrions, en tout cas, mettre en place une mutualisation descendante, c'est-à-dire de l'agglomération vers les communes et si on regarde un petit peu d'autres agglomérations de même strate, par exemple Besançon, ils ont mis en place une stratégie avec une mutualisation descendante. A mon sens, c'est un poste stratégique c'est une décision qui est vraiment très très importante parce qu'une communauté et une agglomération en particulier ne doit pas à mon sens avoir une dépendance vis-à-vis d'une autre commune et en fait à travers cette délibération, c'est sa liberté

future et son indépendance qui sont mises ici en jeu, et c'est pour cette raison donc qu'en l'état je ne pourrai voter favorablement cette délibération. »

Guy LECHEVALIER :

« J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le mal que je pensais de cette éventualité, et je pense que c'est toujours nécessaire de le répéter. C'est vrai que c'est un sujet sensible, d'ailleurs quand en Bureau je suis intervenu pour dire que je n'étais pas d'accord, je peux vous assurer que quelques Vice-présidents se sont empressés de me répondre, visiblement j'avais touché un point sensible. Souvenez-vous, il y a un peu plus d'un an maintenant quand on nous a demandé notre avis, si nous étions d'accord pour créer cette grande Agglomération, 62% des communes quand même ont émis un avis défavorable. Pourquoi ont-elles émis un avis défavorable ? Parce qu'il y avait une crainte de se faire un peu absorber, avaler, disparaître, phagocyter. Alors c'est vrai qu'on a fait une charte, on nous a dit « non non non il n'y a absolument aucun danger ». Que nous propose-t-on dans cette délibération ? On nous propose en fait de donner à une seule commune, une seule sur les 132, le service ressources humaines, de gérer le service ressources humaines de l'ensemble de la CAC, avec signature d'une convention, et dans cette convention ; oui que moi non plus je n'ai pas reçue, je m'en suis entretenu ce matin avec vos services, c'était par voie dématérialisée mais visiblement ça n'est pas passé, mais j'ai réussi quand même à avoir des éléments ; car que trouve-t-on dans cette convention ? Le recrutement, c'est-à-dire qu'on confierait à une seule commune le recrutement de l'ensemble des personnels de l'Agglomération, la gestion des carrières, la gestion des rémunérations, la préparation et l'exécution des promotions, la gestion et le recrutement des remplacements, la gestion prévisionnelle des emplois, autrement dit tout et pour tout le personnel de la CAC. En ce qui concerne le personnel qui serait amené à travailler là, il y en a 9 a priori et 3 pour les systèmes d'information, il sera transféré de la CAC vers cette commune, ceci signifie que ces personnels qui sont actuellement des personnels de l'Agglomération deviendront des personnels communaux, d'une seule commune. D'ailleurs, quand on regarde cette convention que lit-on ? « L'autorité gestionnaire et hiérarchique des personnels qui exerce dans le service commun est le maire de la commune. », c'est ce qui est marqué, c'est bien le maire qui donc contrôle l'exécution des tâches de ces agents en tant qu'autorité hiérarchique. Alors bien évidemment, il prévu et il est précisé que l'évaluation professionnelle de ces agents relève de la compétence du maire de la commune, mais oui c'est lui aussi qui dira comment il estime qu'ils ont fait leur travail ainsi que le pouvoir disciplinaire et les congés. Autrement dit si on accepte cette convention telle qu'elle est faite, c'est-à-dire ascendante et non pas descendante, une seule commune aura la prééminence sur la CAC pour l'ensemble de la gestion de tout le personnel, c'est ce qui est marqué dedans, alors évidemment lors de cette réunion de Bureau on m'a opposé des raisons financières, sauf que maintenant qu'on a la convention et qu'on la regarde, on y lit quoi ? Tout simplement que les conditions financières, son fort logiquement d'ailleurs, fort logiquement dans ces cas-là, que la masse salariale, le coût sera réparti en fonction du nombre d'agents. Autrement dit, on ne va pas faire des économies puisque on ne va pas payer directement, mais on va rembourser la commune qui va gérer à notre place. Par contre, les salaires et les charges seront augmentés de 18% de frais généraux, c'est marqué dans la convention. Alors moi j'ai du mal à voir où sont les prétendues économies. Pour tous les dossiers retraites, promotion, réalisation, tous sera du domaine de la commune, fait par la commune et c'est au coût réel que la CAC devra payer, c'est encore dans la convention. Donc quand on me dit que ça va faire des économies j'ai du mal, il va falloir me faire une belle explication de texte pour réussir à me convaincre. Alors je ne dis pas qu'il ne faut pas qu'il y ait une mutualisation, mais je rejoins mon voisin de gauche pour dire que la mutualisation peut être descendante mais pas ascendante, et en aucun cas on ne doit nous, Communauté d'Agglomération, confier à une seule commune, une seule, la gestion de l'ensemble de notre personnel. Alors, je ne veux pas être trop long ni trop solennel, je sais bien que l'heure tourne et qu'on regarde la pendule. Je voudrais quand même insister sur le fait que vous, que nous, allons prendre une décision qui sera très très lourde de conséquences pour les années à venir, nous engageons le présent, mais aussi et surtout l'avenir. Soyons courageux, soyons lucides, n'acceptons par ce qui ressemble fort, quand même, à une mise sous tutelle. Nous avons établi une charte, qui devait éviter la mainmise d'une commune sur toutes les autres, ne nous faisons pas berner par des moyens détournés pour arriver à ce que nous n'avons jamais voulu, c'est l'avenir que nous préparons, c'est à toutes les communes de le piloter et surtout pas à une seule. Je vous remercie. »

Patrick FAUCHON :

« Je voulais compléter un petit peu l'intervention qui vient d'être faite sur certains volets qui ne sont pas abordés, et qui me paraissent importants, et je pense que la réponse qui sera apportée aussi bien

qu'elle prenne en considération l'ensemble des observations. Moi je ne parle pas du niveau de la tutelle ou autre. La gestion des ressources humaines dans une collectivité, je pense qu'elle se pose dans les mêmes termes que dans des entreprises et quand on y est confronté, il y a un certain nombre de sujets qui touchent à la confidentialité, à la gestion des cas individuels, a beaucoup de sujets qui sont un petit peu des données, pas quotidiennes mais presque, de la gestion des ressources humaines. On est quand même à l'échelle d'une intercommunalité et d'une structure de plus de 1 000 personnes, et on fait aujourd'hui la démarche de mutualisation pour des questions d'ordre financières, qu'on peut percevoir, mais dont le niveau n'était pas d'une dimension telle, conduit à avoir une gestion conjointe entre l'intercommunalité et une commune, aussi importante soit elle puisque le problème de fonctionnement des ressources humaines, c'est d'avoir un endroit qui est relativement discret et où est ce que les débats, les discussions, se font sans être ouvertes à d'autres interlocuteurs. Là j'ai, en ce qui me concerne, une crainte, c'est que dans l'organisation telle qu'elle est précisée, tout ce qui se passe, se passe aussi au niveau relativement descendant dans une structure RH, là ils seront partagés dans l'ensemble d'une unité plus ou moins fondue, et donc ça sera en fait une forme de gestion conjointe, et ça je ne suis pas convaincu qu'on s'en est donné les gardes fous, et ça ne me paraît pas judicieux. Enfin, c'est mon avis, en ce qui me concerne je ne voterai pas, à ce niveau-là je n'ai pas suffisamment de garanties pour faire en sorte qu'on ait cette espèce de gestion conjointe qui ne me paraît pas opportune quand on a à gérer plus de 1 000 personnes. »

Le Président :

« Je voudrais, si vous le permettez, intervenir, je laisserais Jacques LEPETIT préciser les choses. Je crains qu'il n'y ait eu néanmoins quelques incompréhensions et je voudrais essayer de les lever, mais avant cela je voudrais dire deux choses. La première chose, c'est que les délibérations du Bureau n'ont pas vocation à sortir de la pièce où elles se passent, et que lorsqu'on est membre du Bureau ou lorsqu'on a été membre du Bureau, on est tenu à une certaine réserve quant aux discussions qui ont lieu à l'intérieur de cette enceinte. »

Guy LECHEVALIER :

« Ce n'était pas une délibération. »

Le Président :

« Non non mais attendez laissez-moi, je vous ai laissé parler pendant 10 minutes donc je réponds. En tant que Président, je souhaite qu'on ne fasse pas état de réactions supposées à l'intérieur du Bureau alors que les décisions, les discussions en bureau sont naturellement parfaitement libres, et franches mais la condition c'est qu'on n'en fasse pas état à l'extérieur. Une fois que le Bureau a pris une décision, je rappelle qu'il y a une solidarité et que naturellement on n'est pas tenu de partager toutes les opinions, dans ces cas-là soit on est réservé, soit si on n'est pas d'accord avec l'essentiel de la politique, on en tire les conséquences. C'était quand même la première réflexion que je voulais faire sur ce sujet. La deuxième réflexion s'agissant de la dématérialisation, nous avons voté la dématérialisation, il peut y avoir, je le reconnais, telle ou telle annexe qui ne soit pas parvenue en temps et en heure. Mais dans ces cas-là, je pense qu'on peut en faire la réflexion immédiatement lorsqu'on reçoit le dossier, et on renvoie les annexes immédiatement, ce n'était en l'occurrence pas un problème, il n'y avait aucune volonté de vous priver des éléments nécessaires à une juste délibération, donc ces annexes ont été envoyées dématérialisées, on ne peut pas mettre 500 pages de documentation à tout le monde par voie papier, et je pense d'ailleurs qu'il faut que nous allions plus loin dans la dématérialisation au cours de l'année 2018 comme l'ensemble des collectivités le font. Alors ceci étant posé, je voudrais revenir au fond. D'abord, je voudrais resituer le débat dans son contexte, nous avons, par rapport à d'autres collectivités, établi un schéma de mutualisation qui est un schéma de mutualisation partielle et raisonnable, qui n'est pas un schéma de mutualisation globale. Nous l'avons fait avec une grille de lecture, qui est une grille de lecture assez simple, et me semble-t-il assez logique, qui consistait à dire que sur les fonctions stratégiques, la CAC se dote au plus vite de sa propre administration et que sur les fonctions dites supports, nous jouons le jeu de la mutualisation avec les communes qui ont les moyens d'assurer une bonne mutualisation avec la CAC. Ceci s'est fait avec Cherbourg, mais également avec d'autres communes et je ne vois pas pourquoi ce serait bien quand c'est avec d'autres communes et par définition mauvais quand c'est avec Cherbourg. Attendez, laissez-moi terminer. Deuxièmement, je ne vois pas pourquoi quand des personnels communaux de Cherbourg sont affectés, transférés à la CAC, ce serait parfait, formidable et que tout le monde devrait applaudir, et quand on

serait dans le sens inverse, il faudrait huer et dire que c'est l'hégémonie et que l'on tombe sous le joug de telle ou telle. La vérité n'est pas là, la vérité c'est que c'est un jeu, pardonnez-moi, ou un système, qui est un système qui n'est ni montant ni descendant, mais qui est un système de vases communicants et qui est un système qui joue dans les deux sens de manière globale. Alors venons aux ressources humaines et rentrons dans le détail, dans le détail de ce qui est mutualisé et de ce qui ne l'est pas, car vous ne pouvez pas laisser croire à l'ensemble de cette assemblée que l'ensemble des fonctions ressources humaines sont mutualisées, ce n'est pas la vérité, et je vais vous le démontrer maintenant et après quoi je laisserai Jacques LEPETIT compléter, non sans avoir évoqué les incidences financières puisque vous m'y invitez. Tout d'abord, ce que je souhaiterais quand même indiquer, c'est que jusqu'à présent l'ensemble de la feuille de route de l'administration, elle a été donnée, elle a été élaborée par le Bureau de la Communauté sous ma direction, et en aucune manière nous n'avons été l'objet de pressions ou de manipulations d'aucune commune, ça c'est le premier point. Deuxièmement, je voudrais dire que dans le domaine des RH, nous avons exercé, et Jacques LEPETIT en sait quelque chose, nos responsabilités pleinement et de manière autonome, et je voudrais vous en donner la preuve suivante. La direction du dialogue social, de l'action sociale et du temps de travail est totalement autonome des services de Cherbourg-en-Cotentin, totalement, et c'est là où se décide la politique RH de l'Agglomération, avec notamment les organisations syndicales ; et les premières décisions qui ont été prises illustrent cette autonomie. Le plan de promotion, il n'a pas été établi à partir de Cherbourg Monsieur LECHEVALIER, vous savez à partir de quelle commune il a été établi ? A partir de l'ancienne Communauté de Communes des Pieux, c'est ce plan de promotion qui a servi de référence. Le régime indemnitaire, est ce que vous croyez sincèrement que nous avons aligné le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération sur le régime indemnitaire de Cherbourg, absolument pas. Nous avons construit un régime indemnitaire sur la base de celui de l'ensemble des communes de la CAC. Ce qu'on appelle le RIFSEEP a exactement été conçu de la même manière, c'est-à-dire sui generis, alors qu'est-ce que nous mutualisons ? On mutualise la paye, est ce que vous voulez vraiment que sur l'élaboration de la paye, qui je dois dire a été faite de manière remarquable, et vous vous en êtes tous félicités, est ce que vous voulez vraiment que sur la paye on ait deux services, est ce que ce n'est pas plus simple de s'appuyer sur le service de Cherbourg-en-Cotentin et dites-moi où est la dimension politique dans la gestion de la paye ? Ça c'est le premier point. S'agissant de la formation, il se trouve que nous avons une offre de formation qui est très comparable pour la commune de Cherbourg et pour la CAC, alors est ce qu'il faut vraiment gérer les besoins de formation séparément, est ce qu'il faut que chacun lance des marchés de son côté, et fasse de la bureaucratie et de l'administration de son côté, est-ce que vraiment on ne peut pas gérer l'offre de formation conjointement ? Un mot sur le recrutement, parce que le recrutement je crois que c'est effectivement une fonction importante en matière de ressources humaines. Alors je vais vous rassurer sur les recrutements, les recrutements ce n'est pas la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui les fait et qui les impose à l'Agglomération, en aucune manière, c'est bien l'inverse. Ce sont les services de l'Agglomération qui déterminent leurs besoins, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis du temps à poser les organigrammes et à les stabiliser, c'est nous qui préparons les fiches de postes et ce sont bien les services de la CAC, avec les élus délégués qui choisissent, ce ne sont pas les élus de Cherbourg-en-Cotentin qui choisissent les candidats. Un mot sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail pour vous dire que, et Jacques a eu raison de le dire, nous comptons nous appuyer sur cet aspect-là des choses sur Cherbourg-en-Cotentin, parce que le service de santé de Cherbourg-en-Cotentin est dimensionné pour accueillir l'ensemble des agents de la CAC sur ce sujet. Alors est ce qu'il faut vraiment aller construire un service spécifique de santé et d'hygiène au travail de la Communauté d'Agglomération, alors que nous avons un service qui est dimensionné pour le faire. Donc si vous voulez, ce n'est pas parce que nous mutualisons certaines fonctions, que nous avons perdu le contrôle de ce qui est stratégique dans les RH, et ce que je voudrais préciser ici avant de laisser la parole à Jacques, c'est que notre souci c'est bien de faire ce que nous pouvons faire ensemble, mais de garder ce que nous devons faire seul, ou en tout cas ce que nous devons faire en assumant la responsabilité politique. Alors je voudrais dire un mot des finances puisque vous dites non mais tout ça de toute façon c'est du pipeau, ça coûte aussi cher, je voudrais quand même vous dire que vous avez peut être lu que l'Etat va contractualiser avec les 319 collectivités les plus importantes et que ceux qui vont être raisonnables dans les recrutements et dans l'embauche de fonctionnaires auront des dotations qui vont être à peu près garanties, alors que ceux qui vont dépasser l'objectif de 1,2% d'augmentation vont avoir des ressources en diminution. Alors si vous voulez, tous ensemble, que ce soit le sort de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et bien évidemment vous êtes libres de le choisir mais il ne faudra pas après venir expliquer que cette politique n'a pas eu d'impact sur notre train de vie et sur notre capacité d'intervention. Deuxièmement, j'ai souvenir Monsieur LEPETIT que vous nous parliez il y a quelque temps d'un observatoire de la dépense publique du Cotentin et que vous craignez que la Communauté d'Agglomération soit dispendieuse et

créatrices de fonctionnaires supplémentaires, entre nous je n'ai rien contre les fonctionnaires comme je l'ai dit aux vœux du personnel, je suis moi-même fonctionnaire. Donc je crois qu'il faut être raisonnable et que là où on peut mutualiser, et nous l'avons fait pas seulement à Cherbourg, nous l'avons fait avec Valognes, avec les Pieux, nous l'avons fait aussi partiellement avec la Hague, il faut le faire et il faut le faire dans un climat de confiance. Alors ce qu'on propose de mutualiser, le service des ressources humaines et des systèmes d'information, si vous considérez que c'est trop de mutualiser un service ou deux avec Cherbourg selon les règles que je viens de préciser et bien évidemment c'est une liberté que vous pouvez prendre. Ce que je veux simplement vous dire, sans faire aucun chantage sur ce sujet, est que si vous prenez la décision de ne pas accepter cette délibération, il y aura des conséquences importantes pour l'intégration communautaire et pour la constitution de l'administration de la CAC et je pense que certains élus qui siègent dans les comités techniques pourraient abonder en ce sens. Cela étant je laisse la parole à Jacques qui précise ce point. »

Jacques LEPETIT :

« Merci Monsieur le Président. Je pense qu'on est arrivé à un moment donné où il faut bien resituer l'impact que ça peut avoir. On parlait tout à l'heure d'impact politique, je crois que Monsieur le Président a largement traité cet aspect, on s'en protège bien évidemment. Tout à l'heure, on a fait un amalgame sur la fonction hiérarchique du maire de Cherbourg-en-Cotentin, cette fonction hiérarchique va s'exercer sur le personnel qui sera transféré effectivement Cherbourg-en-Cotentin, en aucun cas sur le personnel de l'Agglomération, bien évidemment. Mais par contre pour mieux comprendre les coûts optimisés, c'est lorsqu'on regarde l'organigramme. Quand vous regardez l'organigramme, ça ne se passe pas sur la structure supérieure, où là il y a des entrées du management qui auront des consignes, pour l'un les consignes de Cherbourg-en-Cotentin avec la politique effectivement RH, et l'autre côté il y aura la même chose, les managers auront une politique de l'Agglomération à mettre en œuvre, et quand vous descendez sur l'organigramme, vous vous rendez compte qu'il y a une partie des personnes qui seront sur une activité, par exemple confidentielle, pas en ressources humaines, qui ne traitera que des dossiers et des portefeuilles de Cherbourg-en-Cotentin, et d'autres porteront les dossiers, le portefeuille des agents de la Communauté d'Agglomération. Il faut bien voir cette organisation-là sous cette forme-là, et ça c'est important de ne pas faire d'amalgame et Dieu merci, on ne peut pas faire d'amalgame sur une politique de Cherbourg-en-Cotentin, une politique de la CAC au quotidien, chacun va travailler sur des bases, qui sont les bases de la CAC, Cherbourg travaillant sur les bases de Cherbourg, on l'a rappelé tout à l'heure. Donc c'est bien là où on réunit un certain nombre de compétences, après ça peut bénéficier sur les finances, on l'a vu tout à l'heure parce qu'on va optimiser les locaux, c'était un problème qui était posé tout à l'heure, les outils, tout le dispositif d'outils informatiques et autres. On va également optimiser des expertises qui seront communes entre Cherbourg et effectivement la CAC. On peut le voir par exemple sur l'ergonome du service d'hygiène et sécurité, il y a un certain nombre de postes qui peuvent être mutualisés. Donc on est bien dans une organisation qui se pose très facilement sur un organigramme et c'est très visible lorsque vous voyez l'organigramme aujourd'hui. Une autre chose pour vous rassurer s'il y a besoin, on aura un comité de suivi, et notamment le comité technique de la Communauté d'Agglomération a demandé la même chose, d'avoir un droit de regard sur nos rencontres semestrielles aussi bien entre Cherbourg-en-Cotentin et le Président tout au moins et le maire, où on va avoir des rencontres effectivement pour voir où on en est, est ce que efficace, pas efficace, est ce qu'il y a des dérapages, pas de dérapages. Cette convention, on la revisite tous les ans, et peut être qu'effectivement, comme Besançon ou ailleurs, qui ont peut-être pas l'accélération qu'on doit faire aujourd'hui, mais peut être une installation, peut être que dans 3 ans, dans 4 ans il y aura un service qui sera suffisamment solide pour l'isoler à partir de moment-là, mais aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ? On fait quand même bouger près de 3 000 employés sur le territoire du Cotentin, à peu près de 2 000 chez vous Monsieur le Maire, 2 400, et nous on arrive à pratiquement 1 100, et bien on gère toute cette population avec aussi des possibilités d'avoir sur les offres d'emploi ou les permutations des outils communs. A un moment donné il y aura aussi en commun, finalement toute la bourse d'emploi du territoire, et on ne sera pas en concurrence, on sera effectivement en dynamique d'échanges. Après il y aura peut-être des problèmes de statut, mais bon ça c'est quand on fait des choix professionnels. Donc voilà, il y a des points de sécurité, des verrous de sécurité aussi par rapport à ce qu'on pourrait imaginer, c'est-à-dire le pire, c'est-à-dire que l'on est une dépendance de Cherbourg-en-Cotentin pour l'ensemble de notre politique RH, et donc ce n'est pas du tout ça. Je vous invite à regarder les organigrammes lorsqu'ils seront officiels, puisque aujourd'hui, on les a pas mis en œuvre puisque qu'on ne l'a pas décidé, et je vous garantis qu'une fois que vous avez pris connaissance de l'organigramme, ça devient plus clair et bien distinct. »

Benoît ARRIVE :

« Juste quelques mots, je ne veux pas reprendre ce qui a parfaitement été résumé par le Président et le Vice-président, mais je voulais répondre, en saluant d'ailleurs les collaborateurs de Cherbourg-en-Cotentin concernés sur deux, trois points. D'abord vous dire qu'effectivement lorsque quelqu'un passe de l'Agglomération à Cherbourg-en-Cotentin, il est placé comme c'est la règle sous l'autorité de son nouvel employeur, à savoir le Maire, mais des personnels qui passent de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin à l'Agglomération, sont placés sous la responsabilité de leur nouvel employeur, à savoir le Président, c'est une évidence mais je voulais aussi bien rappeler que ça fonctionne dans les deux sens. Ce que je voulais vous dire c'est que nous avons, nous à Cherbourg-en-Cotentin, accepté cette proposition de services communs parce que nous voulons la réussite de l'Agglomération, nous voulons la réussite de cette structure que nous sommes en train de créer ensemble depuis un an, mais je voulais vous dire, mes chers collègues, que ce n'est pas chose facile pour Cherbourg-en-Cotentin, nous avons mis sur un certain nombre de dossiers nos propres agents à disposition de l'Agglomération, je pense à l'informatique, je pense à la paye, à la première paye qu'il a fallu mener, puis je pourrais vous donner un tas d'autres exemples. Cela a mis nos propres services en tension, parfois même les intérêts de Cherbourg-en-Cotentin sont passés après les intérêts de l'Agglomération parce qu'il a fallu gérer les priorités, ça nous a aussi posé, et je regarde quelques-uns de mes Maires délégués, un certain nombre de difficultés dans nos propres services, mais nous l'avons assumé collectivement pour la réussite de l'Agglomération parce que ça nous semble extrêmement important. Voilà ce que je voulais juste préciser parce qu'en le faisant je rends aussi hommage à tous ces collaborateurs de Cherbourg-en-Cotentin qui se sont investis jour et nuit parfois pour la réussite de notre Agglomération. »

Christèle CASTELEIN :

« Bonsoir, à la Commission administration et en comité technique, on s'est tous posé des questions, les mêmes questions que Guy, on en a fortement causé, les questions que vous vous êtes posées au niveau gouvernance, au niveau stratégie vis-à-vis du personnel, ensuite on a longuement discuté et on doit se poser quand même une question ce soir. On a voulu garder les Pôles de Proximité et dans nos Pôle de Proximité on veut tous garder notre personnel parce qu'on voulait tous exercer comme avant dans le même confort, résultat dans les Pôles de Proximité on a laissé très peu de personnel partir. Donc aujourd'hui il faut qu'on se pose la question si on a fait une agglomération de fonctionnement ou une agglomération d'investissement, moi j'ai signé pour faire une agglomération d'investissement, donc mutualiser des services pour moi c'est une cohérence, on le sait déjà avec le CDG 50 pour nous dans nos communes. Donc voilà ma position et je voulais vous l'affirmer ce soir. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h00

Nombre de votants : 208

Pour : 128 Contre : 45 Abstentions : 35

La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je vous remercie et nous veillerons dans le cadre du comité de suivi à ce que l'ensemble des opinions qui se sont exprimés soient entendu car j'ai noté qu'un certain nombre d'entre vous avez des appréhensions, que j'espère le temps se chargera de lever, sachant que, je le dis, si un jour une autre orientation devait être donnée à ce conseil, il se peut toujours que ces conventions soient modifiées donc il n'y a pas de côté contraignant pour l'éternité de ces conventions. »

Délibération n° 2018 - 021**OBJET : Elus communautaires – Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de mission des élus**

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h03
Nombre de votants : 207
Pour : 182 Contre : 8 Abstentions : 17
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 022**OBJET : Ressources humaines – Indemnité de frais de déplacement pour missions à l'étranger**

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h05
Nombre de votants : 207
Pour : 179 Contre : 6 Abstentions : 22
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 023**OBJET : Projet de Centre de Secours de Cherbourg Ouest - Avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur la mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin**

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h09
Nombre de votants : 207
Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 10
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 024**OBJET : Attribution à des particuliers de l'aide accordée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'OPAH**

Alain CROIZER présente la délibération.

Henri DESTRES :

« Je suis favorable à cette délibération bien sûr, mais je souhaiterais que cet accompagnement soit étendu à tout le territoire du Cotentin puisque la CAC est compétente en matière d'habitat et que cette aide à la rénovation de l'habitat des plus précaires s'étende à tout le Cotentin. »

Le Président :

« C'est une très bonne remarque en effet, et vous aviez eu l'occasion de me la faire. Il faut que nous regardions en termes d'éligibilité du territoire ce qu'il est possible de faire, mais je suis effectivement tout à fait favorable à ce que cette politique devienne une politique communautaire, ou en tout cas qu'elle soit étendue sur le territoire dans les conditions les plus larges possibles. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 207
Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

21h11

Florence LE MONNYER :

« Merci monsieur le Président, ça va être très court, c'est simplement pour signaler aux personnes qui ont participé à la classe d'eau que j'ai des documents à leur remettre. S'ils veulent venir me voir, je suis dans le fond. »

Le Président :

« Il y a comme vous le savez, un parapheur pour que vous puissiez signer si vous le souhaitez la lettre à Madame Buzyn. »

La séance est levée à 21h15.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Hervé FONTAINE